



COMMISSION DES FINANCES,
DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE
ET DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

Le président

Le 6 mai 2026

COMMUNIQUE DU PRESIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES

À peine révisée, la dernière prévision de croissance du Gouvernement de 0,9 % pour 2026 est déjà caduque. **Les chiffres provisoires publiés par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) le jeudi 30 avril, dont une croissance nulle au premier trimestre 2026, révèlent que l'économie française était en difficulté avant même le début du conflit au Moyen-Orient.** Confirmant la crainte d'une année noire pour le pouvoir d'achat, l'Insee a déjà enregistré une baisse de la consommation, notamment alimentaire (-0,3 %) et des produits pétroliers (-2,3 %). L'investissement a également reflué (-0,4 %). En conséquence, la dynamique de dégradation du marché de l'emploi va s'accroître ces prochains mois : avec 11 400 emplois détruits début 2026, le niveau de l'emploi salarié du secteur privé diminue pour le cinquième trimestre consécutif.

Tant que le détroit d'Ormuz restera bloqué, l'activité économique continuera de ralentir et la croissance pourrait même devenir négative en cas de fermeture durable. On peut donc légitimement penser que les 6 milliards d'euros de coût de cette guerre pour les finances publiques avancés par le Gouvernement seront vite dépassés. **La seule réponse consistant à annuler des crédits et de circonscrire les aides à certains secteurs, au risque d'accroître ainsi le risque de récession qui pèse sur notre économie, pourrait donc se révéler encore plus inadaptée.**

Il est au contraire nécessaire de prévoir un plan d'urgence afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages face au choc inflationniste qui ne fait que débiter et de relancer la consommation populaire et l'investissement.

Je maintiens donc que le Gouvernement doit, avant toute chose, bloquer les prix des carburants et encadrer les marges des raffineurs. Les entreprises pétrolières ne devraient pas pouvoir réaliser des superprofits au détriment du pouvoir d'achat de l'ensemble de la population. TotalEnergies affiche ainsi déjà plus de 5 milliards d'euros de profits au premier trimestre, en ayant notamment multiplié par cinq le résultat de ses activités de raffinage. L'augmentation du prix du pétrole ayant pour conséquence de renchérir le prix de certains biens essentiels, il est aussi nécessaire de mettre en œuvre un blocage du prix des produits de première nécessité ainsi que d'indexer les salaires sur l'inflation.

Le Gouvernement doit également présenter un projet de loi de finances rectificative (PLFR), soit le seul moyen de ne pas répondre à cette crise par des baisses de dépenses. Il permettrait par exemple de faire contribuer plus justement les grandes entreprises et les ultra-riches à la réduction du déficit. Ce texte pourrait ainsi instaurer la taxe sur les bénéfices réellement réalisés en France qui a été adoptée cet automne. Cette mesure de lutte contre l'optimisation fiscale des multinationales qui délocalisent leurs profits dans des pays à fiscalité réduite améliorerait le déficit de 20 milliards d'euros.

Le Gouvernement doit enfin intervenir auprès de Bruxelles afin d'extraire des marchés financiers une partie de la dette. Selon le gouvernement, la hausse des taux d'intérêts liée à la guerre coûterait 3,6 milliards d'euros. Au regard de la détérioration de l'économie observée au premier trimestre, ce coût risque d'être vite dépassé. C'est pourquoi cette situation exceptionnelle doit déboucher sur des solutions exceptionnelles. Comme la crise sanitaire, la guerre au Moyen-Orient appelle une forme de prêts directs aux États par la Banque centrale européenne afin de relâcher la pression des marchés. Cette décision permettrait ainsi de diminuer les taux d'intérêt dans une période où tous les États ont besoin de se financer, non seulement pour payer la note de cette guerre mais aussi pour s'engager plus fermement dans la bifurcation écologique. Les contraintes sur le déficit doivent également être relâchées. Alors que des dizaines de milliards d'euros supplémentaires sont prévus pour les dépenses militaires en France, 17 États européens – dont l'Allemagne – demandent une dérogation afin de ne pas comptabiliser les dépenses militaires dans les 3 % de déficit imposés par l'Union européenne. La France doit imiter ses voisins afin d'éviter de se voir imposer par la suite des sanctions contreproductives.

Il est urgent, et surtout possible, de réagir afin de préserver le pouvoir d'achat et d'éloigner la menace d'un cercle récessif.

Éric Coquerel